



Scherwiller

## **ARRETE MUNICIPAL N° 109/2023** REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LA RUE DES ACACIAS A L'OCCASION DE POSE DE FOURREAUX

Le Maire de la Commune de Scherwiller,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2542-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire dans les Départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2542-2 donnant pouvoir au Maire d'ériger la police locale et de prendre des arrêtés locaux de police ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 relatifs à la police de la circulation et du stationnement ;
- VU** le Code de la Route et notamment son article R 110-1, R 410-2, R 411-8, R 411-24, R 417-9 et R 417-10 permettant au Maire de prescrire des mesures plus rigoureuses dès lors que la sécurité de la circulation routière l'exige ;
- VU** le règlement de la voirie communale approuvé le 18 décembre 1987 ;
- VU** les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à la classification des infractions

**CONSIDERANT** qu'en raison des travaux de réparation de fourreaux existant dans la Rue des Acacias effectués par l'entreprise CES de GRIES (67240) à compter du jeudi 16 novembre 2023 jusqu'au vendredi 29 décembre 2023, il convient de prendre des mesures de police de circulation et de stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux.

### **ARRETE**

**Article 1er :** Durant la réalisation des travaux de réparation de fourreaux existant au niveau du numéro **12 Rue des Acacias** à compter du jeudi 16 novembre 2023 jusqu'au vendredi 29 décembre 2023, la circulation des véhicules sera alternée et limitée à 30 km/h, le stationnement interdit à 50 m de part et d'autre du lieu des travaux. Les piétons seront déviés de la zone du chantier sur le trottoir d'en face.

**Article 2 :** Le chantier sera annoncé aux usagers par la pose de part et d'autre du lieu des travaux de panneaux de signalisation temporaires de chantier adéquats.

---

Mairie de Scherwiller

1, place de la Libération tél : 03 88 58 33 33

67750 SCHERWILLER fax : 03 88 82 71 74

www.scherwiller.fr courriel : mairie@scherwiller.fr

**Article 3** : Tous les matériels, véhicules et matériaux nécessaires au chantier seront positionnés à l'intérieur de la zone balisée. Ils ne devront pas faire obstacle à la circulation des agents sur le chantier et ne pas cacher la signalisation posée. Le mouvement des engins et matériel devra être compris dans la zone balisée.

**Article 4** : La signalisation temporaire de chantier devra être conforme et sera mise en place par l'entreprise ERT-Technologies de GOLBEY (88190) chargée de l'exécution des travaux.

**Article 5** : Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon les usages locaux et dont ampliation est transmise à :

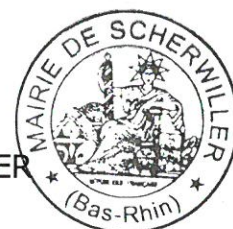
- Monsieur le Chef de la Police Municipale Pluricommunale
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Sélestat
- Monsieur le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers de Scherwiller
- Monsieur le Responsable des Services Techniques
- SMICTOM d'Alsace Centrale

Fait à Scherwiller, le 14 novembre 2023

Le Maire



Olivier SOHLER



Copies:

- ERT TECHNOLOGIES ([i.clairret@ert-technologies.fr](mailto:i.clairret@ert-technologies.fr))
- Entreprise CES ([contact@ces67.com](mailto:contact@ces67.com))